



Groupama vous informe

Pour vous aider à acquérir une assurance
complémentaire santé, pensez à demander

l'Aide Complémentaire Santé

► De quoi s'agit-il ?

→ **D'une réduction** pour vous et chacune des personnes de votre famille, sur le prix du contrat d'assurance complémentaire maladie.

→ Le montant de cette réduction **dépend de l'âge de chacun**.

Montant de l'Assurance Complémentaire Santé
au 01/08/2009 :

Age au 1 ^{er} janvier de l'année	Montant annuel
Moins de 16 ans	100 €
De 16 à 49 ans	200 €
De 50 à 59 ans	350 €
60 ans et plus	500 €

Un exemple :

Si vous avez 32 ans
et si votre cotisation
annuelle complémentaire
santé est de 500 €,
vous n'aurez à régler
que 300 €.

► Etes-vous concerné ?

→ **Oui**, si vos ressources mensuelles sont comprises entre les deux montants figurant sur le tableau ci-dessous :

Conditions de ressources au 01/07/2009 :

Nombre de personnes dans le foyer	Ressources mensuelles*
1	entre 626 et 752 €
2	entre 940 et 1 128 €
3	entre 1 128 et 1 353 €
4	entre 1 316 et 1 579 €
Par pers. suppl.	entre 250 et 300 €

Attention :
la condition
de ressources
sera examinée
par votre régime
obligatoire.

* Si vos ressources mensuelles sont inférieures à ces montants, vous pouvez bénéficier de la CMU (Couverture Maladie Universelle) et de la CMU complémentaire.

► Comment en bénéficier ?

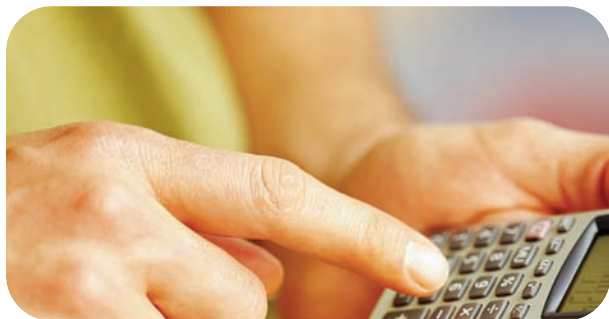
→ C'est à vous d'en faire la demande.

Procurez-vous le formulaire (1) auprès de votre caisse de régime obligatoire (CPAM, MSA, Régime des Indépendants...) ou en le téléchargeant sur Internet.



→ Lorsque vous avez droit à l'aide, la caisse vous délivre une attestation (2) accompagnée du "Chèque Santé".

→ Adressez ensuite ces documents à Groupama, qui déduira le montant du chèque de votre cotisation.



Renseignez-vous auprès de votre Agence :

Caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles,
entreprise régie par le code des assurances.

Groupama participe à la protection de l'environnement en utilisant un site
« imprim'vert » et des papiers issus de forêts gérées durablement et en
finançant le recyclage des imprimés par la taxe Ecofolio.



Toujours là pour moi.